

## Compte rendu de séance

### Séance du 4 Septembre 2017

L' an 2017 et le 4 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

**Présents :** Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : BONVALET Jeanne, BUNCZUK Elodie, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, GUIGNARD Annick, ROZÉ Sylvie, MM : CHAPELOT Pascal, D'ANDIGNÉ Constantin, DROULIN Sylvain, MARSAIS Jean-Pierre

**Excusé(s) avant donné procuration :** M. GIRARD Jean-Pierre à M. CHAPELOT Pascal

**Excusé(s) :** Mme PAQUET Sandra, MM : DUBOIS Thierry, GUIGNARD Christian

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 28/08/2017

**Date d'affichage** : 11/09/2017

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHOTIN Françoise

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-préfecture de Loches  
le :

et publication ou notification  
du : 11/09/2017

#### **Objet(s) des délibérations :**

##### **Subventions aux associations 2017 - réf : 2014/034**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide d'octroyer les subventions aux associations pour 2017 de manière suivante :

- Anciens combattants (UNC)	30 €
- A.D.M.R.	250 €
- Chasseurs du Sud Indrois	60 €
- Croix Rouge	200 €
- Fondation du patrimoine	75 €

(adhésion annuelle)

##### **Suppression du poste d'agent de Maîtrise - mise à jour du tableau des effectifs de la commune - réf : 2017/035**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'avancement de grade de Monsieur Bruno SIMON au grade d'agent de maîtrise principal, un poste a été créé par délibération le 02/05/2017, sa nomination ayant été actée par arrêté à compter du 05/07/2017, il convient à présent de procéder à la suppression du poste d'agent de maîtrise qu'occupait précédemment Monsieur SIMON et de remettre à jour le tableau des effectifs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Supprime le poste d'agent de maîtrise au service technique de la commune
- Valide la répartition des effectifs des agents communaux de la façon suivante :

#### **Service administratif :**

1 adjoint administratif principal 2ème classe (secrétaire de Mairie) - temps plein

1 adjoint administratif (gérante de l'agence postale communale et adjointe au secrétariat mairie) - temps plein

#### **Service technique :**

1 agent de maîtrise principal (agent polyvalent) - temps plein

1 adjoint technique principal 2ème classe (agent polyvalent) - temps plein

1 adjoint technique (agent d'entretien) - 13,07/35ème

##### **Camion de pompiers Dodge : Immatriculation et assurance - Mise à disposition des associations - réf : 2017/036**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 11/07/2016, le transfert de propriété entre le SDIS

et la commune de l'ancien camion de pompiers Dodge a été décidé.

L'association des batteurs de Villeloin-Coulangé souhaite pouvoir sortir le camion lors de fêtes et d'expositions. La carte grise et l'assurance stationnement étant au nom de la commune, le véhicule doit être assuré pour rouler à chaque manifestation par l'association qui l'utilise.

Une convention doit être établie et réglementera les termes de mise à disposition. Suite au contrôle technique, si des réparations sont nécessaires l'association devra les prendre en charge pour faire rouler le camion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Impose la signature d'une convention entre la commune et l'association pour la mise à disposition de l'ancien camion de pompiers Dodge

- Dit que la condition impérative de l'autorisation de la sortie du véhicule du garage est que l'association contracte une assurance pour la durée du prêt et que les réparations obligatoires pour permettre au camion de rouler seront à faire réaliser par l'association dans le cas contraire le véhicule devra être transporté sur un plateau.

**Fermeture de l'accès des terrains communaux aux véhicules d'habitations ambulantes (caravanes, camping-car) - réf : 2017/037**

Comme chaque été la commune a dû faire face à des installations inopinées de gens du voyage sur des terrains communaux. À chaque fois, des dégradations sont à déplorer ainsi qu'une consommation d'eau excessive qui n'est que très modérément indemnisée par une participation financière minimale.

Le Conseil Municipal souhaite que des mesures efficaces soient prises pour empêcher l'accès aux terrains communaux. Madame le Maire précise qu'elle a pris un arrêté municipal interdisant l'accès et l'installation des terrains de la commune aux gens du voyage et à tous véhicules d'habitation ambulante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Dit que des dispositifs solides (plots bétons, tranchées, soudure des barrières, etc... ) seront réalisés le plus tôt possible sur tous les terrains communaux sur lesquels des installations non autorisées de gens du voyage et de véhicules accompagnés d'habitation ambulante (caravane, camping-car) ont été observées, afin de faire respecter l'interdiction d'accès.

**Achat de décoration de Noël - réf : 2017/038**

La commission des illuminations de Noël s'est réunie à plusieurs reprises et fait établir des devis selon différents décors. Madame le Maire propose de voter pour le décor à retenir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Dit que la proposition de décor pour un montant de 1649,02 € TTC de l'entreprise SEDI est retenue.

- Charge Madame le Maire de signer le devis et de commander les sujets pour les illuminations de Noël 2017.

**Questions diverses :**

**Rentrée scolaire :**

Trois nouvelles institutrices sont arrivées sur le pôle maternelle du regroupement pédagogique situé dans la commune. Deux à mi-temps sur la classe des moyens-grands et la directrice à plein temps sur la classe des petits et moyens.

Le réfrigérateur de la cantine donnant des signes de faiblesse, il faut envisager de le remplacer sur le prochain budget. En cas de panne en attendant, celui de la salle associative pourra être mis à disposition.

Comme chaque année le Conseil Municipal rappelle que le stationnement des véhicules n'est autorisé que sur les places de parking et non sur les bords de route ni devant les portails.

**Réunion publique programme vigilance citoyenne :**

Face à une recrudescence des effractions dans les habitations, la commune s'est engagée dans la mise en place du programme de vigilance citoyenne. **Le 29 septembre 2017 à 18h30 à la salle des fêtes**, une réunion publique est programmée avec la gendarmerie.

**Raccordement de la fibre :**

Des poteaux bois vont être installés à Coulangé pour permettre le raccordement de la fibre à l'antenne "des Vonnets". Selon Orange, les travaux prévus début 2018 permettront de recevoir la 4G sur les portables dans la commune. Le périmètre de couverture n'est pas encore connu.

**Relevage des tombes en état d'abandon :**

L'entreprise COLOSIO de Châtillon-sur-Indre va prochainement procéder au relevage des tombes repérées au cimetière depuis les Rameaux 2016 par affichettes, selon la procédure de reprise des tombes à l'état d'abandon engagée par la commune depuis 2007.

**Signature de la charte d'engagement des villes et des villages pour l'entretien des espaces publics :**

Le Mardi 19 septembre 2017 à 11h00 dans la salle du Conseil Municipal de la commune, en présence des Présidents de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine et de la Chambre d'Agriculture. Une démonstration du matériel

(désherbeuse à eau chaude) acquis par la CCLST sera proposé à cette occasion.

Le même jour à Genillé, auront lieu une visite du site de renaturation du Marolles à 14h00 puis la signature des contrats territoriaux à 15h00.

#### **Randonnée motorisée "La Royale" :**

Les 20, 21 et 22 octobre prochains, la première édition de la randonnée moto "La Royale", empruntera les routes et chemins de la commune. Il s'agit d'une balade touristique et culturelle mais en aucun cas d'une course. Environ 150 participants viendront découvrir le patrimoine architectural et naturel de la région dans le respect de l'environnement et de la population.

#### **Complément de compte-rendu:**

- **Point sur les travaux de l'école :** Après la visite sur site du service départemental de l'Architecture et du Patrimoine, une nouvelle Déclaration Préalable de Travaux a été déposée et accordée. SOLIHA qui détient la maîtrise d'oeuvre pour ce chantier a évalué le montant des travaux à 90.910,41 € TTC. Dès l'ouverture des demandes de subventions des dossiers seront déposés. La commune s'est déjà inscrite sur le principe pour le dispositif CEE TEPCV (Territoires à Énergies Positive et Croissance Verte) via la CCLST (Communauté de Communes de Loches Sud Touraine) pour le changement des menuiseries extérieures.

- **Transfert de charges aux communes par la CCLST de la compétence voirie :** Lors de la fusion des 4 Communautés de Communes, seule la C.C. de Montrésor possédait la compétence voirie. Aussi afin d'uniformiser le fonctionnement des 68 communes de la C.C.L.S.T. les communes de l'ancien canton de Montrésor récupéreront cette compétence à compter de 2018. Les travaux de voirie seront donc commandés par la commune et le financement se fera par les fonds qui étaient versés auparavant à la C.C.M. et qui seront restitués à la commune. L'attribution des travaux sera faite par appel d'offre groupé au sein de la C.C.L.S.T.

#### **- Informations diverses :**

- Fête du Village de juillet : le bilan est bon et le feu d'artifice du nouveau prestataire a été très majoritairement apprécié.
- Brocante du 15 août : Malgré une mauvaise météo et un nombre d'exposants moins élevé que les années précédentes, les visiteurs ont été nombreux. Il est à noter que des places de parking PMR seront à délimiter en plus grand nombre sur les parkings pour les prochaines années. Des panneaux de signalétique seront à acheter.
- Travaux sur la rue de Nouans (RD 760) : L'effacement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications sont prévus pour le dernier trimestre 2017. Le S.I.E.I.L. qui détient la délégation de la maîtrise d'oeuvre n'a pas encore réuni tous les éléments administratifs permettant de déterminer les dates de durée des travaux. Une déviation sera mise en place selon un arrêté municipal dès que ces dates seront connues. Des cartes comportant l'itinéraire de déviation seront mises à disposition en Mairie et diffusées à l'ensemble des lieux recevant du public dans la commune, la signalétique sera renforcée dans la commune. En fonction de l'itinéraire de déviation emprunté, le Maire rappelle que les sens interdits des rue de Charreau et d'une partie de la rue de l'Abbaye sortant sur la rue Bernard de Lattre devront être respectés sous peine de d'amende par la Gendarmerie qui effectuera des contrôles régulièrement. La sécurité de tous étant primordiale.

Séance levée à: 23:10

En mairie, le 06/09/2017

Le Maire

Maryse GARNIER